

**Les aides financières propres à la participation aux séjours de vacances
(Franche-Comté)**



Organisme	Critères	Montant de l'aide	Démarche (lien cliquable)
CNAF, MSA			
CNAF	▪ Etre allocataire CAF ▪ Avoir perçu au moins une prestation en janvier de l'année en cours ▪ Un QF qui ne dépasse pas 800 euros	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	Critères et informations : https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-doubs/offre-de-service/vie-personnelle/vacaf-vacances-en-famille Tuto demande VACAF : https://www.youtube-nocookie.com/embed/_vsCZvqny98?feature=oembed&autoplay=1&mute=1
CAF (Pass Colo)	▪ QF qui ne dépasse pas 1500 euros ▪ Enfant âgé de 10 ou 11 ans	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur : de 200 à 350 euros	Demande Pass colo : https://passcolo.jp.a.asso.fr/demande Informations : https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo?esl-k=GOOGLE ng c742176258862 me kaide%20pass%20colo p t dc a176773238043 g22376985114&gad_source=1&gclid=Cj0KCQjwzYLABhD4ARIsALySuCRE8HHGqfHsqJJ_uUr72S-QeUUBLwHQetioRGYXdcffPsJYCI-EMPYaAhKREALw_wcB
CAF (Aide aux temps libres/ bons loisirs)	▪ Un QF qui ne dépasse pas 700 euros ▪ Avoir perçu au moins une prestation en janvier de l'année en cours ▪ Enfant âgé de -16 ans	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	Informations : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33680 Pas de démarche à réaliser, vous avez eu un courrier en début d'année scolaire de la CAF si vous êtes éligible.

VACANCES APPRENANTES			
Vacances Apprenantes	- Un QF qui ne dépasse pas 1500 euros - Enfants âgés de 3 à 17 ans	L'aide peut atteindre 100 % du coût du séjour dans la limite de 100 € par nuitée pour des séjours de 4 nuitées minimum (400 €) jusqu'à un maximum de 8 nuitées (800 €).	Informations : https://www.jeunes.gouv.fr/les-colos-apprenantes-pour-les-familles-1815 TOUT NOS SEJOURS SONT VACANCES APPRENANTES. DE PLUS, LORSQUE NOUS SOMMES PRESCRIPTEUR VACANCES (NOUS CONTACTER POUR SAVOIR) NOUS POUVONS VOUS ACCORDER UNE REMISE SUR NOS PROPRES SEJOURS.
AIDES DOUBS			
Besançon (Ticket Loisirs)	- Un QF qui ne dépasse pas 1000 euros 10% min du coût de la prestation reste à la charge de la famille	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	Informations : https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2025/04/2025-Livret-Tickets-loisirs-vacances.pdf
Besançon (Ticket A Tire d'Aile)	- Action d'utilité publique de 8 à 80 heures - Aide sous forme de chèques vacances - Réservé aux 14-25 ans	Aide allant de 30 à 300 euros selon temps travaillé.	Informations : https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2024/07/2024.02-Reglement-interieur-ATA-WEB.pdf
Jeunesse au Plein Air 25	Enveloppe accordée selon le Quotient familial	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	https://jpa.asso.fr/etablisements/jpa-25-doubs/

AIDES CÔTE D'OR			
Jeunesse au Plein Air 21	▪ Enveloppe accordée selon le Quotient familial	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	https://jpa.asso.fr/etablisements/jpa-21-cote-dor/
AIDES HAUTE-SAÔNE			
Aide du département	▪ Si vous êtes concerné, un mail ou un courrier d'information vous a été adressé	▪ Jusqu'à 100 euros par enfant	Informations : https://www.haute-saone.fr/index.php/nos-e-services/aides-aux-familles/1000-semaines-de-vacances/
Jeunesse au Plein Air 70	▪ Enveloppe accordée selon le Quotient familial	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	https://jpa.asso.fr/etablisements/jpa-70-haute-saone/
AIDES JURA			
Jeunesse au Plein Air 39	▪ Enveloppe accordée selon le Quotient familial	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	https://jpa.asso.fr/etablisements/jpa-39-jura/
AIDES TERRITOIRE DE BELFORT			
Jeunesse au Plein Air 90	▪ Enveloppe accordée selon le Quotient familial	Calculé selon le Quotient Familial (QF) du demandeur	https://jpa.asso.fr/etablisements/jpa-90-territoire-de-belfort/

Bien qu'il ne s'agisse là que d'une liste non exhaustive, l'objectif reste de répertorier et de centraliser en un même document, les solutions de financement les plus fréquentes inhérentes aux séjours de vacances ainsi que d'apporter des renseignements tant sur les modalités que sur les démarches à effectuer. En plus des propositions relevées dans le tableau ci-dessus, s'ajoutent les aides émanant :

- Du **Conseil Général** : Cette collectivité territoriale peut intervenir en complément des autres aides sous la forme d'une allocation : www.conseil-general.com
- **Les communes (la mairie)** : contacter le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de votre commune afin de savoir si des aides aux séjours de vacances sont accordées par ce biais.
- **Les Comités d'entreprises** : Votre employeur peut potentiellement vous apporter des avantages concernant nos offres de vacances. Il peut s'agir de bons, de chèques vacances ou encore de politique tarifaire (sur la base du Quotient Familial, du revenu

imposable ou autres indicateurs). L'AROEVEN de Besançon/Franche-Comté est renseignée auprès de deux plateformes CSE : CEZAM FRACAS (<https://www.cezam.fr/login>) et CLUB EMPLOYES (<https://club-employees.com/>)

- **Les associations de solidarité dites caritatives** : Des associations caritatives comme le Secours Populaire ou les Restos du Cœur aident au départ d'enfants issus de milieux modestes ou défavorisés. Ces associations mettent en place leurs propres critères d'attribution.

Secours Populaire du Doubs : <https://www.secourspopulaire.fr/25/>;

Secours Populaire du Jura : <https://www.secourspopulaire.fr/39/>;

Secours Populaire de Haute-Saône: <https://www.secourspopulaire.fr/70/>;

Secours Populaire du Territoire de Belfort : <https://www.secourspopulaire.fr/90/>;

- **Le dispositif Bourse Solidarité vacances (BSV)** : Il permet d'obtenir des séjours de vacances à tarifs très réduits : <https://www.ancv.com/bourse-solidarite-vacances-bsv>

L'AROEVEN de Besançon/Franche-Comté vous permet également de bénéficier de 8% de remise sur le coût du séjour de vacances concerné sur présentation de la carte Avantages Jeunes. L'AROEVEN de Besançon/Franche-Comté facilite le paiement par un règlement en trois chèques et accepte les chèques vacances (ANCV).



AROEVEN Besançon/Franche-Comté

2 Rue des Lilas 25000 BESANCON

✉ aroeven.besancon@aroeven.fr

☎ 03.81.88.20.72